

BILAN DE COMPÉTENCES

INTITULÉ DE LA FORMATION

Bilan de compétences

PUBLIC CIBLE

Tout public souhaitant faire un point sur ses compétences, ses aspirations professionnelles et son projet de carrière, notamment :

- les salariés du secteur privé,
- les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi,
- les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.

MODALITÉ DE RÉALISATION

ET D'ORGANISATION

- En présentiel ou distanciel selon les besoins
- Lieu : INTER ou INTRA
- Durée : 24 heures réparties sur plusieurs semaines
- Les bilans de compétences sont éligibles au compte personnel de formation.
- Lorsque le salarié mobilise son compte personnel de formation pour un bilan réalisé hors temps de travail, l'employeur n'a pas à être informé.
- Lorsque le salarié mobilise son compte personnel de formation pour un bilan en tout ou partie, pendant le temps de travail, il doit demander l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres au compte personnel de formation.
- Les bilans de compétences sont éligibles au plan de développement des compétences au sein de son entreprise par l'intermédiaire du plan de formation ou du Congé Individuel de Formation, ou dans le cadre d'un congé de reclassement.

MODALITÉS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Les rendez-vous sont tous individuels, une salle d'entretien mobilisée à cet effet, équipée d'ordinateurs, d'une imprimante, d'une connexion internet et d'un espace de documentation.
- Les deux parties s'engagent à respecter la charte déontologique et éthique.
- Les méthodes utilisées dans un bilan de compétences sont variées (participative, active) et incluent des entretiens individuels, des tests de compétences, des questionnaires de personnalité ou d'intérêts, une analyse approfondie du parcours professionnel, ainsi que des exercices de projection.
Ces outils permettent d'établir un projet professionnel solide, en tenant compte des compétences et des aspirations de la personne, ainsi que des réalités du marché de l'emploi.

DURÉE ET DÉLAIS D'ACCÈS

- 24 heures selon calendrier prédéfini (6 à 8 RDV de 2h environ)
- Acceptation après inscription et entretien avec la responsable pédagogique.
- Intégration 15j max après contractualisation.

MODALITÉS DE SANCTION

Remise d'une synthèse écrite du bilan de compétences.

OBJECTIFS

- Faire le point sur votre parcours professionnel et personnel
- Identifier ses compétences, aptitudes et motivations.
- Élaborer un projet professionnel ou un projet de formation réaliste.
- Définir un plan d'action pour concrétiser ce projet.

PROGRAMME

➤ 1. La phase préliminaire

Cette phase préliminaire permet d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire, de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin, de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

➤ 2. La phase d'investigation

Cette seconde étape doit permettre de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, et d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

➤ 3. La phase de conclusion

Cette dernière étape permet au bénéficiaire de s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation, de recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels, de prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

TARIF ET FINANCEMENT

- Financements possibles : CPF, financement personnel, Entreprise
- Accompagnement sur mesure pour le montage du dossier.
- Tarif CPF, le bilan de compétence est de 1980€ TTC.
- Tarif entreprise, le bilan de compétence est de 2400€ TTC

CONTACT

Malika Benm'Barek

malika.benmbarek@performancesrh.fr

06 60 71 28 83